COPENHAGUE – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et Chambre des parties

contractantes (CPH)

FR

COPENHAGUE – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et Chambre des parties contractantes (CPH)

Mardi 14 mars 2017 – 15 h 15 à 16 h 45 CET ICANN58 | Copenhague, Danemark

**BECKY BURR:** 

Si vous voulez bien tous vous asseoir pour que nous puissions commencer et profiter du temps qui nous est alloué.

Merci à tous pour votre présence. C'est une première fois pour moi, donc je voudrais remercier la Chambre des parties contractantes de nous rejoindre ici. Nous avons des questions très intéressantes devant nous.

Je vois que vous n'avez pas rendu l'introduction facile pour moi, donc je voudrais tout d'abord amener sur l'écran les questions qui ne sont pas sur l'écran pour l'instant.

Vous voulez présenter la première question et ensuite, donc, nous pouvons commencer par ça si vous voulez ?

PAUL DIAZ:

Paul Diaz, président du groupe des opérateurs de registres.

Remarque: Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.



Je ne sais pas si l'ordre des questions est le bon sur l'écran. Le premier sujet et le troisième sujet pourraient être rassemblés en une question. Peut-être devrions-nous faire comme ça?

Le défi que nous avons observé à travers nos échanges avec le Conseil est celui-ci. Nous aimerions comprendre— nous aimerions que le Conseil d'administration puisse articuler ses opinions. Et ce que je veux dire par là c'est que le Conseil, cela veut dire des fonctions donc de gestion. Et le Conseil d'administration de l'ICANN est souvent amené à avoir des discussions très détaillées sur les politiques. Donc notre inquiétude, alors que nous essayons de nous exprimer, c'est d'avoir des discussions à plus haut niveau et de savoir ce qu'observe le Conseil d'administration de l'ICANN en tant que priorité. Il y a une tension entre ses fonctions de surveillance, de contrôle, surtout au niveau de l'organisation vis-à-vis du travail de la communauté, en opposition avec son engagement dans le travail des politiques.

J'espère que je m'exprime correctement. J'espère que mes collègues vont m'aider à clarifier ces points de vue. Si nous rassemblons donc ces deux points dont je parlais, nous pourrions ainsi mener nos questions à un plus haut niveau. Et j'espère que, pour les directeurs qui sont nouveaux au Conseil, que nous pourrons avoir un peu une logique dans les objectifs,



FR

en sachant vraiment quel est l'objectif du Conseil et de savoir quelles sont les activités journalières.

BECKY BURR:

Nous avons vu ces deux points en tant que deux questions distinctes, mais il serait peut-être sensible de les rassembler.

Je vais donc passer la parole en premier à Maarten et ensuite à Lousewies.

Et ensuite nous pouvons discuter de ce que nous pensons de cette question et vous dire si nous avons vraiment compris, d'ailleurs, cette question.

MAARTEN BOTTERMAN:

Merci, Paul, pour la question. Et maintenant il faut penser à travailler dans ce « nouveau monde » avec ces nouveaux statuts, et à traiter les questions qui viennent de la communauté.

Notre responsabilité en tant que Conseil est assez claire vis-à-vis de l'index des statuts au niveau de l'élaboration des politiques. Mais il est clair que les processus sont très complexes. Goran a travaillé avec d'autres personnes pour essayer de clarifier tout cela. Et nous l'avons encouragé dans ce sens.

Peut-être Goran peut nous en parler un peu plus de ce travail.



FR

BECKY BURR: Alors c'était Maarten qui nous parlait en suédois.

GORAN MARBY: « Hubba bubba » c'est un mot en suédois.

Je suis vraiment heureux des informations que je reçois de tous.

Les statuts sont mis en place pour que nous fassions les choses d'une façon spécifique. Il y a eu donc une discussion au sein de la communauté. Il y a des discussions qui viennent à la communauté et qui viennent vers le Conseil d'administration qui doit faire quelque chose à ce sujet.

Donc tout cela dépend, bien sûr, de la qualité des politiques qui arrivent vers nous.

J'ai vu que certains d'entre vous, sur ce panel, sont allés dans la salle de conférences et vraiment regardé les chartes, les diagrammes que nous avons mis en place.

Et sur l'une de ces chartes, mon intention était de clarifier comment les processus fonctionnent et de décrire les politiques. Vous avez donc les différentes phases. Nous avons les phases de mise en œuvre. Et ce qu'on essaye de voir, c'est de discuter des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord.



FR

Ce que je vois de votre part, c'est que vous partagez les mêmes opinions. Vous nous dites que nous devons discuter de ces points de désaccord. Je ne voudrais pas être en désaccord avec ces points de désaccord, mais je m'attends vraiment à discuter beaucoup plus avec vous et en apprendre plus.

**BECKY BURR:** 

Je vais passer la parole à Lousewies, mais je voudrais clarifier quelque chose. Il y a-

Nous avons appris des leçons en ce qui concerne ces processus, et maintenant, nous avons une focalisation renouvelée et nous allons faire très attention sur ces procédures et ces statuts.

Lousewies.

LOUISEWIES VAN DER LAAN: Pour les nouveaux venus, je voudrais étendre la question un peu, parce que moi j'étais aussi nouveau venu il y a très peu de temps. Le concept intéressant, c'est le rôle du Conseil de l'ICANN; ce n'est pas un Conseil traditionnel. L'ICANN est basée aux États-Unis et est à but non lucratif. Nous décidons, nous, combien, par exemple, le PDG est payé. Et ce n'est pas une méthode traditionnelle.





Il y a aussi cette chose unique qu'on appelle la communauté ICANN, qui est une chose complètement différente. Je n'ai rien trouvé de comparable dans le monde. Il n'y a rien auquel on peut comparer cela.

Ce que j'ai trouvé intéressant, c'est que ce processus, et tout ce qui se passe au sein du Conseil, est tout à fait mené par la communauté. Donc la clé, la fonction clé du Conseil, est d'être partie du processus. C'est la communauté qui décide des politiques. De tout, d'ailleurs. Nous devons nous assurer que ces processus soient bien suivis.

Les discussions au sein du Conseil d'administration, lorsqu'il y a un conflit, nous amènent à avoir une opinion ou pas. Quand il y a litige, les gens tout de suite regardent vers le Conseil d'administration. Nous n'avons pas une règle générale encore qui peut nous aider. Est-ce qu'on doit faciliter la présence de tout le monde dans la même salle? On ne peut pas mettre en place des dates butoirs. On ne peut pas forcer les gens à être d'accord. Et c'est là que nous voyons qu'il y aurait une valeur ajoutée, la valeur ajoutée du Conseil d'administration.

Il y a aussi quelque chose qui est de plus en plus sur notre radar. Et moi, qui viens d'une culture hollandaise très frugale, c'est cette culture du Conseil d'administration. Tout a à voir avec le budget. Il y a des implications qui sont toutes incluses dans le



FR

budget. Il est donc apparent que les implications financières sont importantes. Donc les budgets sont limités et lorsque quelque chose de nouveau est rajouté, nous devons augmenter les revenus. Et comme beaucoup de personnes n'apprécient pas cette idée, puisque c'est exactement comme quand on va augmenter les impôts, les gens n'aiment pas ça, il faut toujours savoir ce qu'on va couper. Quel projet va-t-on arrêter? Quel projet va-t-on retirer? Donc il faut que les implications du budget soient très apparentes pour que les choix soient faits d'une façon inclusive.

J'espère que ça vous aide, Becky.

JEFF ECKHAUS:

Oui. C'est un des points sur lesquels j'ai parlé tout à l'heure. Dans le passé, les opérateurs de registres, et tous, prennent de l'argent des titulaires de noms de domaine. La question que nous avons, que nous avons vue, qui a été le plus souvent soulevée, était celle qu'il n'y avait pas assez de communication sur ce qui se passe avec ces fonds, avec cet argent.

Quelles sont les décisions budgétaires qui ont été faites? Comment sont-elles efficaces? Comment sont-elles communiquées de façon générale? Oui. ICANN a une réunion budgétaire. Je pense qu'il y en avait une aujourd'hui. Mais il



FR

serait donc très bon de savoir si ICANN pouvait communiquer de façon plus générale sur ce qu'ils font. Je n'ai pas forcément tous les détails, mais disons, sur certains objectifs, nous dire exactement sur ce quoi ils travaillent.

Je ne sais pas si c'est bien, communiquer de façon générale, mais je pense que ce serait bien pour ICANN de pouvoir faire partager ces informations. Ainsi, tout le monde pourrait comprendre et ainsi la communauté serait ce qui est important pour le Conseil d'administration.

Nous avons— Où va l'argent ? Où va tout cet argent ? Je sais que ce n'est pas facile, mais je pense que nous devons avoir une meilleure communication vers la communauté. Et je pense aux utilisateurs de l'Internet bien sûr. J'espère que cela va être à l'ordre du jour cette année. Et je pense qu'on en a parlé samedi puisqu'on a parlé des objectifs de l'ICANN pour 2017. Mais j'aimerais que cette information soit communiquée de façon plus générale.

Merci.

**BECKY BURR:** 

Je pense que Steve et Asha ont un commentaire à faire làdessus.



FR

**ASHA HEMRAJANI:** 

Merci pour cette question et pour ces commentaires. Je m'appelle Asha Hemrajani et je suis à la direction du Comité finances pour ICANN.

Nous partageons les informations sur nos dépenses. Et nous partageons nos projections de revenus aussi. Nous partageons aussi les informations sur toutes les choses que nous ne pouvons pas faire.

Merci donc d'avoir parlé du travail, du groupe de travail, de l'atelier que nous avons eu aujourd'hui. Que nous allons avoir aujourd'hui. Et nous aurons une autre séance jeudi qui sera faite pour la communauté.

Aujourd'hui, cet atelier est ad hoc. Et c'est un atelier pour les membres du comité budget ad hoc, qui se rassemblent tous les ans pour nous aider. Nous et l'équipe des finances. Mais nous allons avoir une séance générale pour tous et nous allons parler des défis auxquels nous faisons face. Et je vous encourage de venir à cette séance puisque plus pour nous apporter des informations, plus nous pouvons vous assister. Merci.



FR

STEVE CROCKER:

Asha a dit ce que je voulais dire à la base, mais je vais le redire différemment.

Nous fournissons énormément d'informations. Donc nous essayons. Mais je comprends votre question. Cette communication n'est peut-être pas envoyée ou partagée de la meilleure manière. Donc je suis confus, mais je ne suis pas résistant.

JEFF ECKHAUS:

Oui. Je ne voulais pas dire que l'information est cachée. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Ce que je voulais dire c'est qu'il s'agit plus de pousser que de tirer au niveau des informations. Mais je pense qu'il faut vraiment partager cette information de façon plus générale à une audience plus large. Il y a beaucoup trop d'informations et j'aimerais que ces informations soient condensées et qu'elles soient plus pratiques à comprendre pour la plupart des gens.

Il n'y a pas de sentiment de ma part- je ne pense pas que cette information est cachée. Ce n'est pas vraiment ce que je voulais dire.



FR

STEVE CROCKER:

Oui. En tant que corporation basée aux États-Unis, nous ne suivons pas les mêmes principes— nous suivons les mêmes principes que le Congrès américain. Donc je ne vois vraiment pas quel est le problème.

**BECKY BURR:** 

Emily.

**EMILY TAYLOR:** 

Je voudrais revenir un peu là-dessus. Quel est le rôle du Conseil de l'ICANN lorsqu'il y a un problème avec les politiques? Il est donc intéressant d'entendre parler de toutes les options qui sont disponibles.

Et peut-être il serait bon de soulever ce sujet et d'y penser, car nous voulons que les résultats de ces politiques soient positifs. Et tout le monde veut avoir de l'assistance du Conseil d'administration lorsqu'il y a des problèmes. Il faut que tout soit très transparent. Et le rôle, donc, du Conseil d'administration devient très important. Il faut qu'il y ait aussi un rôle neutre, impartial, et que le Conseil d'administration soit un médiateur ou qu'il ait un rôle de facilitateur, et que tout cela soit fait dans l'intérêt public.

FR

Il faut que cette information passe par la communauté pour qu'il y ait donc cette idée de transparence. Nous avons déjà tout ce que les actions dans cet espace sont très facilement mal interprétées.

**BECKY BURR:** 

Merci. Quelqu'un d'autre du Conseil de faire un commentaire?

**CHERINE CHALABY:** 

Je vais apprendre comment ça fonctionne un jour. Merci de ce dernier commentaire. Je pense qu'il est vrai. Le Conseil doit suivre les processus indiqués dans les statuts. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Les politiques sont élaborées à travers les PDP. Le Conseil d'administration n'élabore pas de politique. Le Conseil ne fait pas de politique.

Alors, il y a là une impasse et on en a déjà parlé. À mon opinion, je pense que c'est la responsabilité du Conseil d'administration de faciliter une telle résolution. Ce n'est pas au Conseil de régler le problème est de régler la question. C'est le rôle du Conseil d'administration de faciliter le processus pour résoudre l'impasse.



FR

Vous avez parlé de la transparence et c'est un point clé. Il faut donc trouver une façon d'avancer dans le processus. Je suis très heureuse de recevoir vos commentaires. Nous allons suivre ces informations et nous croyons en ce processus.

BECKY BURR:

Vous avez un commentaire, Donna?

DONNA AUSTIN:

Je veux revenir sur le budget tout à l'heure.

**JEFF NEUMAN:** 

Oui. Lorsqu'il y a une impasse, il est important pour le Conseil d'admiration d'essayer de faciliter une solution. Mais les parties doivent ramener ça par les opérateurs de registres et les bureaux d'enregistrement, car nous avons un contrat et ce contrat nécessite des actions. Que ce soit pour l'approbation des recommandations ou la non-approbation. Nous avons des statuts à suivre.

Lorsque la GNSO envoie une politique vers le Conseil, il y a un moment où le Conseil d'administration doit agir, soit en faveur ou contre, et ensuite renvoyer cela vers la GNSO. Donc il doit y avoir un équilibre. Il faut qu'il y ait un bon équilibre entre les



FR

agissements envers la communauté et le fait qu'on doit suivre ce qu'il y a dans les contrats.

BECKY BURR:

James, vous avez-vous voulez parler Donna?

JAMES BLADEL:

Je suis d'accord avec [Jack] et je ne suis pas tout à fait d'accord avec le commentaire de Cherine dans le sens où c'est le rôle du Conseil d'administration puisqu'il y a un processus pour le suivi des propositions des recommandations, parce qu'on attend à ce que vous rejetiez ou que vous acceptez telle ou telle décision. C'est à vous de minimiser l'intervention. Mais la décision doit s'arrêter quelque part. Parce que cela, ce processus, pourrait continuer de façon indéfinie. Nous travaillons sur nos processus et nous avons fait des progrès, mais nous allons à un certain moment venir vers vous et vous dire : vous devez faire un choix. Et vous devez faire le bon choix en fonction de ce que vous croyez, et le plus important ou le plus positif. En général, ce n'est pas une décision de référence si vous voulez. Il faut absolument que l'on sache exactement où l'on va.



FR

**BECKY BURR:** 

Oui. Cela génère énormément d'intérêt. Donc Cherine, vous voulez parler ? Ensuite, Chris et Steve.

**CHERINE CHALABY:** 

James. James, je pense– je ne me suis pas exprimée ou alors vous n'avez pas bien compris. Je vais bien dire que c'est la responsabilité du Conseil d'administration de régler les impasses. Ce que je voulais dire c'est que ce n'est pas à nous de faire les politiques ou de les changer. Nous devons les accepter ou les rejeter, ou faire une proposition pour résoudre l'impasse. Donc on est d'accord.

JAMES BLADEL:

Oui je n'ai peut-être pas bien compris la première fois. Oui, c'est ça.

**CHRIS DISSPAIN:** 

James, ne partez pas. Donna est encore là. Ne vous inquiétez pas.

Je pense que vous avez raison. C'est bon d'entendre que la responsabilité du Conseil est telle qu'elle est. Est-ce que vous accepteriez qu'il serait mieux pour le Conseil d'administration de faire quelques efforts pour faciliter le rassemblement des différentes parties ? Parce que ce qui pourrait être dit c'est que

FR

par exemple lorsqu'on a atteint une impasse, il faut qu'il y ait une décision. Si, par exemple, il y a une impasse, il faut qu'on puisse tester cette situation pour voir quand la décision sera prise.

JAMES BLADEL:

Oui. Du moment qu'il n'y a pas de contraintes sur le processus et que le modèle soit suivi, il faut que l'on sache pourquoi il y a telle ou telle « rejection ». Il faut qu'il y ait une « rationnelle » derrière la décision. Et il faut que le sujet soit revisité, si vous voulez et qu'il n'y ait pas une vague de silence.

**BECKY BURR:** 

Steve, vous prenez la parole?

STEVE CROCKER:

Je pense qu'on en arrive à l'essence du problème. Chris et Cherine en ont parlé, mais avec de perspective différente.

Vous avez souligné qu'il y a un ensemble de réglementations qui est en place. Notre travail est de rejeter ou d'accepter. Vous voulez donc avoir une certaine certitude et savoir s'il va y avoir une action définie qui va être prise en assumant que nous faisions— que nous ayons un rejet. Si nous allons rejeter telle ou telle proposition, vous savez qu'il y aura ensuite un autre





échange. Donc la logique dans tout ça, c'est qu'il y a deux niveaux. Il y a la façon dont nous suivons les règlements, et il y a la façon dans laquelle nous pouvons être efficaces en utilisant ces règlements pour en arriver quelque part. Donc nous pouvons tout simplement estampiller la proposition [mais] rejet et vous renvoyer ça, ça ne serait d'aucune aide pour qui que ce soit. Donc cela ne serait pas suffisant.

Il ne serait pas non plus suffisant pour nous de dire, « Ah on voit ce qui se passe, maintenant on va proposer telle ou telle chose pour avancer ». Cela va nous mettre au milieu des décisions faites au sujet des politiques et cela va nous ramener sur le même terrain où les autres opèrent. Nous ne voulons pas être là pour surveiller, si vous voulez, les processus. Il n'y a aucun doute que tout le monde sait faire, mais nous avons nous aussi l'expérience. Peut-être qu'en deux ans, nous pourrions résoudre nos problèmes.

Ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est que si nous devions rejeter quelque chose, que ce devrait être très clair. Et que ce n'est pas forcément une réponse finale, mais que c'est une étape vers la résolution d'une impasse. Après ça, nous allons devoir trouver une solution qui soit objective. Les statuts ne nous disent pas exactement voilà c'est comme ça que vous allez résoudre tel ou tel problème. Nous devons aussi bien



FR

comprendre les problèmes et rassembler les parties pour pouvoir encore mieux comprendre. Tout cela n'est pas écrit noir sur blanc. Cela dépend bien sûr sur les points spécifiques de telle ou telle question. Ça peut être des questions techniques ou des questions personnelles. Il pourrait y avoir des différences au niveau des objectifs. Il faut absolument faire le tri et essayer d'avancer.

JAMES BLADEL:

Oui. Je suis d'accord avec vous. Donc lorsque vous rejetez telle ou telle proposition, il devrait y avoir une explication afin de pouvoir refaire cette proposition. Dans le contexte des PDP, nous travaillons sur un consensus. L'échec d'atteindre le consensus n'est pas forcément ce que nous recherchons. Donc certaines questions doivent être comparées; peut-être qu'un statu quo peut être une décision.

STEVE CROCKER:

Oui. Dans certains cas, s'il y a un problème qui n'est pas résolu, ça ne suffit pas. On ne peut pas le laisser, ce problème, non résolu. Ce qui est intéressant, c'est que lorsque l'on voit que l'action finale doit aider, doit être à l'avantage de tout le monde. Beaucoup— tout ce que vous allez nous entendre dire, nous et le personnel, devrait avoir avec le fait qu'on va pouvoir prévoir ce



FR

qui va se passer. Ce n'est pas nécessaire de documenter tout cela et de détailler tout cela.

**BECKY BURR:** 

Nous avons Donna, Jeff et Elliott qui attendent la parole, mais nous n'avons pas de temps pour donner à-

C'est Chris qui l'a dit. À un certain moment, nous allons peutêtre vouloir parler des questions contractuelles. Nous allons maintenant passer à Donna.

DONNA AUSTIN:

Mon commentaire est relié à l'une des conversations qui ont eu lieu au sujet du budget. Donc je voudrais en parler tout à l'heure.

BECKY BURR:

On vous rappellera tout à l'heure.

**ELLIOTT NOSS:** 

Oui. Il y a autre chose que je voulais mentionner. Oui il y a quelque chose que je voudrais mentionner tout à l'heure aussi.

**BECKY BURR:** 

Donc si nous n'avons pas d'autres commentaires, nous allons passer à la question 2.

FR

JEFF NEUMAN:

J'ai l'impression qu'on est en train de revoir les statuts ici.

Pourquoi est-ce que je le dis ? Parce que le processus PDP de la GNSO est très clair par rapport à ce qui se produit. Il apparaît clairement qu'une fois que la GNSO adopte par consensus une politique, elle l'envoie au conseil d'administration. Et il est dit que le Conseil d'admiration peut soit l'accepter ou rejeter cette proposition. Et si elle est rejetée, il la renvoie à la GNSO, avec ses commentaires pour expliquer pourquoi il l'a rejetée.

La GNSO doit prendre une décision. Est-ce qu'on répond au Conseil d'administration? On renvoie des réponses, à la GNSO, ou on laisse tomber? Mais il n'est pas dit que la GNSO doit renvoyer quoi que ce soit au Conseil d'administration parce que tout a commencé depuis la GNSO.

Or moi– Et d'ailleurs, il n'est pas dit que le GAC doit fournir un avis. Et il est fait référence « non plus », dans ce processus de PDP de la GNSO, que quand il y a une impasse, il faut essayer de la résoudre. Non pas que ça soit une bonne idée ou une mauvaise idée. Ce que je dis c'est que ce qui figure actuellement dans les statuts, c'est ça et pas autre chose. Et ça, c'est important.





Si on va réviser les statuts, on peut le faire. On peut réviser le processus de PDP, mais moi ce que j'entends ici c'est que si la GNSO envoie une politique au Conseil d'administration, le Conseil d'admiration peut ensuite obtenir un avis des autres comités consultatifs. Et si les comités consultatifs donnent un avis qui est différent de la politique de la GNSO, alors le Conseil d'administration peut faciliter un processus d'engagement fondé sur la coopération pour essayer de trouver une sorte de solution. Et je ne sais pas comment ça, ça s'intègre aux travaux du groupe de travail sur la politique qui a déjà travaillé et qui a fait son travail puisque la GNSO a accepté, a voté l'adoption de cette politique. Et s'il décide qu'il y a impasse, alors le Conseil d'administration doit décider d'adopter ou de rejeter. Et là encore, ça peut être un processus acceptable. Mais alors il faudrait voir comment réviser les statuts.

**BECKY BURR:** 

Jeff, je comprends très bien où tu veux en venir. Mais tu as sauté l'étape où le GAC intervient et a l'autorité de fournir un avis. Donc si vous allez résoudre ce problème, il faut éliminer l'un de ces encadrés. Mais effectivement, il y a un processus et il faut agir en fonction de l'avis du GAC. Il faut accepter ou rejeter et expliquer pourquoi.



FR

La question est de savoir est-ce qu'on le fait de manière mécanique ou est-ce que l'on s'adresse au GAC et à la GNSO en disant, est-ce que vous voulez que la discussion s'arrête là? Si c'est le cas, OK. On avance. Et on prend les mesures nécessaires. Mais la manière dont on évolue dans ce processus, c'est un petit peu sauter l'étape où, au moment où on va agir, on a l'avis du GAC. Donc il y a un problème de calendrier, de délais. Il faut le résoudre. Il y a toute une série de choses, ici, qui se posent, je le reconnais. Mais si la GNSO dit que lorsque qu'elle reçoit un avis du GAC il faut ensuite décider on l'accepte ou on le rejette, ne me parlez pas et faites le tout simplement.

STEVE CROCKER:

Merci, Becky.

Becky vous a donné une réponse raisonnable, amicale et constructive. Alors vous disiez, est-ce qu'il faut réviser les statuts. Les statuts ne disent pas qu'on ne peut pas vous parler. Ils ne disent pas—il y a toute une série de choses que les statuts ne disent pas. Si les statuts ne disent pas qu'on ne doit pas consulter, ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas le faire.

Et en fait, ce qui a retenu mon attention, c'est qu'il semblait que vous disiez qu'on allait changer les statuts pour y spécifier des choses. Et ça, ça n'est pas une bonne position pour aucun



FR

d'entre nous. Ce n'est pas un comportement constructif dans ce processus. C'est pourquoi j'ai réagi un peu vivement aux termes que vous avez employés parce qu'on a l'impression que le Conseil d'administration va au-delà de ses prérogatives. Et il n'est dit à aucun moment dans les statuts que nous, ni quiconque, soit limité de la manière dont vous l'avez dit dans leurs actions.

**BECKY BURR:** 

Bien. Je pense également, et on l'a entendu clairement de la part des membres du Conseil d'administration, Cherine et d'autres, que cela ne permet pas au Conseil d'administration d'envisager d'autres processus en dehors des statuts. Et que ça ne permet pas non plus, ou n'autorise pas non plus, le Conseil d'administration a élaboré des politiques.

JAMES BLADEL:

J'aimerais insister sur le fait qu'il s'agit d'un dialogue entre opérateurs de registre bureaux d'enregistrement et le Conseil d'administration, et que nous sommes membres de cette communauté.



FR

**CHERINE CHALABY:** 

Oui. Vous pourriez préciser quelque chose, parce que j'ai entendu ce qu'a dit Jeff et il me semble qu'on n'a pas répondu.

Ce qu'a dit Jeff, et corrigez-moi si je me trompe, c'est que d'accord, il y a une impasse. On se rend compte. On en parle. Mais imaginons qu'on parvient à un accord. La GNSO n'a pas de politique pour ensuite rejeter son propre processus, donc le Conseil d'administration a besoin ensuite de rejeter cette politique et de revenir dans la GNSO pour dire, « Voilà l'accord, pensez-y ». Est-ce que c'est cela quoi vous pensez, Jeff ?

JEFF NEUMAN:

Oui. Effectivement. Rien en l'état actuel des choses ne dit ce qu'il en est. Lorsqu'il y a une discussion entre les leaders du groupe de travail et les dirigeants du Conseil, et qu'il y a un accord qui semble raisonnable, alors on en est où après ?

**CHERINE CHALABY:** 

Exactement. Oui, c'est l'étape finale.

**GORAN MARBY:** 

Je comprends parfaitement bien votre besoin et désir d'avoir une certaine prévisibilité du système. Donc tout le monde sait que le groupe ici et tous les autres, il est important pour eux de savoir ce qui va se produire après. C'est la raison pour laquelle



FR

on travaille. Et je sais qu'en travaillant avec vous, on va faire un travail de sensibilisation pour essayer de comprendre ce qui va se passer. Et ça, ça va être très important parce que vous avez parlé de l'aspect prévisible de ce système qui va être de plus en plus important à mesure que l'on avance.

STEPHANE VAN GELDER:

Merci. Je voulais revenir sur ce que vous avez dit, Goran. La prévisibilité, ça dépend du temps aussi. Savoir ce qui va se produire ensuite dans un processus, c'est très important pour un PDP. Ça, c'est un aspect, mais il y a également l'aspect prévisibilité en termes de temps. Ça, c'est très important ici en particulier, à l'ICANN. Et c'est quelque chose qui génère également une certaine frustration dans ce débat.

GORAN MARBY:

Oui. J'en prends bonne note.

**BECKY BURR:** 

Deuxième question et j'en reviens à la liste des questions. Une question qui a donné lieu à un quiz Lorsque le Conseil d'administration en a discuté et je propose que les autres membres du Conseil d'administration y répondent. Moi je prends des notes.





Alors, la spécification 1 concernant le processus de politique basée sur le consensus fait partie et est l'un des piliers de la mission de l'ICANN et de la relation contractuelle de l'ICANN avec les parties prenantes. Et on acceptera l'imposition d'obligations qui est faite sur nous dans le cadre des négociations contractuelles à condition que ces éléments respectent les critères qui sont spécifiés dans le contrat.

Donc dans le cadre du processus de responsabilité des statuts, nous avons déplacé la spécification 1 de l'accord de registre et la spécification 4 des bureaux d'enregistrement dans les statuts. Donc il y a maintenant un trou en termes d'habilité à modifier la spécification et les contrôles dans les spécifications de changement.

Donc dans le cadre du processus de mise en œuvre des statuts, il faut que nous pensions avec soin, et c'est ce qu'on fait, sur ce qu'il faut mettre en œuvre, type de procédure qu'il faut mettre en place, le type de sensibilisation qu'il faut mettre en place dans la communauté entre les différentes parties prenantes de la communauté. Et je suis sûre que Chuck Gomes est parmi nous dans la salle quelque part. Et c'est justement l'occasion d'avoir un petit show entre Becky et Chuck – on est habitué – par rapport au *picket fence*, la disposition contractuelle dite « enclot ».



FR

Donc ce *picket fence*, cet enclôt, pour les membres du Conseil d'admiration qui ne savent pas, c'est la base de l'accord entre l'ICANN– c'est le point d'achoppement dans le contrat entre l'ICANN et les parties contractantes. Donc je sais que le personnel le sait et combien le personnel le sait, mais je ne sais pas si tout le monde saisit bien le sens de ce *picket fence*, en français disposition contractuelle dite « enclôt ».

Y a-t-il des questions dans la salle?

PAUL DIAZ:

Oui. J'ai une question. On n'aura pas d'opportunité comme celle-ci. Quelle est votre recommandation ?

**BECKY BURR:** 

Peut-être qu'il faudra y repenser. Peut-être qu'on n'aura pas l'occasion à Johannesburg d'en parler. Peut-être qu'on pourra le faire à l'occasion d'un sommet GDD, je ne sais pas. Mais je pense qu'il faut essayer de voir à quelles occasions on pourrait ramener ce sujet.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Donna?



FR

**DONNA AUSTIN:** 

Je pense que ça pourrait être une excellente discussion pour le forum politique étant donné qu'il s'agit d'un point essentiel du développement politique et ça pourrait être une excellente opportunité pour que les gens aient quelque chose à faire.

CHRIS DISSPAIN:

Oui. Réservons-le pour cette séance.

**BECKY BURR:** 

Oui. Donc on rajoute ici une question à un intérêt limité.

Elliott, est-ce que vous voudriez poser votre question? Elliott est parti? Bien.

Alors, comment améliorer la communication entre la Chambre des parties contractantes et le Conseil d'administration dans les réunions face à face ?

Je pense que la personne qui était présente ici pour parler de ce point-là n'est pas là? Oui. Elle est là. Venez nous rejoindre s'il vous plaît et essayons d'avoir un échange ici. Comment pensezvous qu'on peut améliorer la communication?

RON DA SILVA:

Je pense que la réponse facile c'est des exemples sur lesquels on travaille. Il y en a plusieurs. Donc par exemple, on a un GDD





pourrait participer là encore. On l'a vu. Ça a fonctionné dans le passé. Et on a eu des discussions également avec d'autres parties prenantes de la communauté.

Ce matin, on a eu encore une session avec eux qui renforçaient un principe équivalent, à savoir que lorsque vous organisez des activités, invitez-nous et on viendra si on a un membre du Conseil d'administration qui est intéressé. Et alors, on se sentira motivé pour y participer. Et il ne s'agit pas de sillonner le monde entier, mais simplement de trouver entre Becky, George, Ram, Steve, moi-même, le temps pour le faire. Si on est libre, on ira. On participera.

Il faut susciter une bonne volonté entre le Conseil d'administration et la communauté.

Et ensuite, il y a des questions spécifiques que vous pourriez aimer soulever. Vous pouvez le faire par l'intermédiaire de courriel ou de courrier officiel. Et ça, ça peut se faire. On peut également se rencontrer. Avoir une interaction moins formelle entre des membres du Conseil d'admiration et la communauté.

Et moi je retourne la question. Dites-nous ce que vous organisez et on y participera. Pas tous les membres nécessairement du Conseil d'administration, mais certains.

Est-ce qu'il y avait d'autres choses à dire là-dessus?



FR

**RAM MOHAN:** 

J'aimerais ajouter quelque chose.

Je crois qu'à l'heure actuelle il y a une consultation en cours sur le budget et les finances. Peut-être qu'on y reviendra brièvement.

Et j'ai un autre commentaire que j'aimerais faire là-dessus.

**RON DA SILVA:** 

Oui. Excellente idée. Comme on nous engageait avec le conseil d'administration pour le GDD, je crois que le GDD est prévu pour le mois de mai. Et nous avons un nouveau budget proposé. Et nous allons attendre vos réactions d'ici la fin de mai, du mois de mai.

Et l'organisation dispose d'un montant limité de ressources. Donc on nous dit, il faut faire plus. Il faut avoir plus de ressources pour le déplacement, plus activités. Mais tout cela, ça représente de l'argent, parce qu'il faut traduire, etc. Donc ce que je dirais, c'est qu'il faudrait qu'il y ait un format de discussion. Et parlons des priorités. Et je suis sûr que personne ne souhaiterait rentrer dans ce genre de détail. Donc il faut essayer d'établir des priorités. On peut faire— cette année, on peut faire A, B, C. Et le reste, ça passera pour l'année prochaine. Donc il faut établir des



FR

priorités, essayer de trouver une responsabilité financière plus forte pour ne pas dépenser si on n'a pas les fonds nécessaires. Ça, c'est un bon point de départ. Merci.

**RAM MOHAN:** 

Merci.

Pour revenir là-dessus, on sait par le passé, à chaque fois qu'un nouveau projet apparaissait, ou une nouvelle ligne budgétaire apparaissait, on attend des retours d'informations de la part de la chambre des parties contractantes. Et il y avait une interaction régulière en termes de conformité ou autre. Est-ce qu'il y a des retours d'informations par rapport à ce qui est utile, ce qui ne l'est pas ? Parce que ça, c'est très utile pour que le Conseil d'administration comprenne bien les choses.

Je sais qu'il y a des conversations entre la chambre des parties contractantes et le Conseil d'administration— ICANN org, pardon. Mais je pense qu'ajouter ce niveau d'information pour les membres du Conseil d'administration serait extrêmement utile.

DONNA AUSTIN:

Oui Merci.





Puisque vous reparlez du budget, je vais poser ma question. Ce que je voulais dire c'est qu'il faut faire des compromis. Il faut établir des priorités. Mais est-ce qu'on pense à la valeur des efforts qu'on a entrepris ? Parce qu'on organise ces conférences trois fois par an. Et je crois que la dernière, à Hyderabad, a coûté près de 4 millions de dollars.

Or, quelle est la valeur de cela? Et quels sont les objectifs poursuivis? Parce qu'on a un modèle d'organisation de conférences qu'on n'a pas changé. Et on a ajouté et ajouté à ce modèle. Et comment améliorer, par exemple, le calendrier et les délais. On en parle, mais est-ce qu'on parle de la valeur de ce qu'on fait? Et améliorer ce qu'on fait? Et travailler de manière plus efficace? Ça, ça serait utile comme discussion dans la communauté parce que la conversation qu'on avait eue avant, c'est qu'on a entendu la NCSG qui recevait un financement pour aller en– et ça, ça n'est pas responsable en termes de budget. Donc on a besoin d'y penser. On a besoin de penser à la manière dont on peut être redevable, responsable en tant que communauté.

Donc j'aimerais insister là-dessus, voir quelle est la valeur de ce qu'on fait.



FR

## **GORAN MARBY:**

Merci donna. Merci d'avoir soulevé ce point. Et je ne sais pas si vous pouvez voir le sourire sur le visage des membres du Conseil d'administration parce que vous avez mis le doigt sur une discussion qu'on a tout juste commencé à évoquer. Et on revient justement à la discussion sur ce que l'ICANN est censée financer.

Oui. Par exemple, on obtient des fonds provenant des enchères. Mais si on parle de cours en termes de traduction, il faut voir l'argent dont on dispose pour les opérations. Parce que par exemple le fonds pour les enchères, il est alloué à la communauté.

Et par rapport au financement, et j'utilise le terme « funding » en anglais, donc financement plutôt que revenu, pour une raison simple. C'est que ça, c'est pour toutes les organisations, pas simplement pour l'ICANN. Il faut se poser la question où allonsnous et comment travailler.

Et dans mon organisation et avec le Conseil d'administration, je pense qu'il faut avoir cette discussion fondamentale. Il faut le faire de manière très transparente et inclusive. Et ça, c'est un terme qu'il faut ajouter à celui de la transparence. L'inclusion. Pour que les gens se sentent satisfaits. Et moi j'attends avec impatience avec les membres du Conseil d'administration dont je vois le visage souriant de pouvoir entreprendre cette discussion.



FR

**ASHA HEMRAJANI:** 

J'aimerais ajouter brièvement, Donna, je ne t'ai pas payée pour dire ce que tu as dit. Merci de ce que tu as dit. Du fond du cœur, je te dis que je suis très préoccupée par le fait de pouvoir démontrer la valeur ajoutée de ce qu'on fait. Et si tu as des suggestions, des commentaires, sur la manière dont tu penses qu'on pourrait travailler de manière plus efficace, je suis totalement fan de ce genre d'idée. Donc s'il te plaît, fais-le-moi savoir.

**ELLIOT NOSS:** 

J'ai fait un très bref commentaire à la fin de la réunion entre le Conseil d'administration et la GNSO, lorsque Goran a noté certains des défis structurels. J'ai mis le doigt sur un en particulier, à savoir le déséquilibre structurel à l'ICANN, où les parties non contractuelles sont toujours du côté de ceux qui demandent. Et les parties contractuelles sont toujours celles qui donnent les choses.

Quelqu'un m'a dit qu'il y avait cette métaphore de la voiture qui n'a qu'une pédale d'accélérateur, et l'autre qui n'a qu'une pédale pour freiner.

Et hier on a eu la meilleure séance à laquelle j'ai participé aux réunions ICANN depuis de nombreuses années, avec un





commissaire sur la protection de la vie privée de l'Union européenne, des pays de l'Union européenne, l'Union européenne elle-même, qui était présente et participait de manière réellement significative pour la première fois au processus de l'ICANN.

Donc c'est comme si la question de Goran me revenait en pleine face. Donc non, en tant que communauté, et d'ailleurs j'en appelle au Conseil d'administration et au personnel de l'ICANN pour qu'ils rectifient certains aspects de ce déséquilibre.

On peut le faire de deux côtés. De manière souple en encourageant une plus grande participation avec les commissaires chargés de la protection de la vie privée, quel que soit l'endroit où on les rencontre. Et on m'a dit que les Européens étaient là parce qu'on organisait cette réunion en Europe et qu'ils n'iraient peut-être pas à une autre réunion en dehors de leur juridiction; peut-être. Mais moi, je vous encouragerai à faire tout votre possible pour avoir des personnes représentant les intérêts régionaux, la protection de la vie privée, aux réunions de l'ICANN.

Et plus important encore, je demande au Conseil d'administration de l'ICANN et à Goran de créer un bureau chargé de la protection de la vie privée à l'intérieur de l'ICANN, avec un directeur de la protection de la vie privée. Il faut qu'il ait



FR

un rôle mondial parce que les défis auxquels nous sommes confrontés en tant qu'organisation et communauté, du point de vue de la vie privée, sont mondiaux et uniques. On ne peut pas attendre à ce qu'il y ait une résolution de la part des commissaires régionaux et nationaux chargés de la protection de la vie privée pour résoudre ces problèmes uniques et d'ordre mondial.

Donc il faut fournir des équilibres structurels pour pouvoir parvenir à une résolution plus efficace d'un certain nombre de problèmes épineux auquel nous sommes confrontés.

**BECKY BURR:** 

Eliott- est-ce que quelqu'un peut répondre?

JONATHAN ROBINSON:

Moi, je pense que la discussion sur les finances, c'est une bonne chose.

Effectivement, vous avez parlé du sommet GDD. On a souvent des discussions sur le genre de questions qui ont été évoquées ici. Je ne peux les rappeler. Toutes les contributions qui ont été faites ont été très intéressantes.

Mais j'avais une question qui s'adresse aux membres du Conseil d'administration et c'est également une suggestion.



FR

Est-ce que vous pourriez envisager certaines formes de contribution structurelle au fonds de réserve et qu'on puisse faire une contribution régulière? Parce que vous avez dit que nous avons une politique pour opérer dans la région avec des coûts opérationnels sur un an grâce à un fonds de réserve. Donc ce serait bon de le savoir.

Et troisième point, pour revenir à la communication, moi j'ai trouvé ça très intéressant ce qu'a dit Cherine par rapport à l'approche structurelle que vous faites par rapport au travail du Conseil d'administration. Ça, ça a été une excellente chose. Ça a été transparent. Vous avez bien communiqué. Et ça a été une approche extrêmement structurée et constructive. Merci de cela.

Comprendre votre manière de travailler, ça, ça a été très très utile. Merci.

**BECKY BURR:** 

Asha, que vous vouliez parler de la contribution au fonds de réserve ? Peut-être répondre à ce point-là ?

**ASHA HEMRAJANI:** 

Merci Jonathan. Nous observons de différentes manières de remettre l'argent dans le fonds de réserve. L'idée est d'utiliser



FR

les revenus des enchères pour donc combler ce fonds de réserve, mais il est prématuré d'en parler maintenant.

Nous avons des choses multiples et nous essayons d'organiser un document sur la gouvernance justement de ces fonds, des fonds de réserve. Et il est donc un peu tôt d'en parler maintenant, mais nous voulons souligner devant vous que nous y travaillons. Merci.

**BECKY BURR:** 

Ron, vous voulez prendre la parole?

**RON DA SILVA:** 

Je suis le président du comité des finances. Les informations donc sur le budget seront disponibles en avril. Il devrait y avoir des réponses d'ici la fin de mai concernant ces informations reçues.

C'est un sujet intéressant puisqu'il s'agit d'une question à long terme. Si vous regardez le budget pour 2018, vous savez que nous aurons besoin de combler ce fonds de réserve. Il va falloir donc trouver des manières de faire rentrer de l'argent dans ce fonds de réserve, et cela doit être adressé.

Il y a une opportunité aujourd'hui de fournir des informations de retour pour ce budget 2018. Il y aura une séance d'ailleurs, de



FR

5 heures à 8 heures, donc de 17 heures à 20 heures, avec Xavier. Il y aura là une opportunité de s'engager de participer avec l'équipe des finances.

Donc il y a un dialogue à établir sur ce sujet et c'est donc une chose sur laquelle nous devrions travailler ensemble. Nous allons donc voir quelles sont les prédictions de l'organisation et de sa croissance et nous allons pouvoir ainsi mettre en place nos priorités et voir comment nous allons utiliser nos ressources.

JONATHAN ROBINSON:

Je pense que nous voulons parler de ce travail durant cette réunion à venir, mais nous pouvons aussi parler des données hors processus.

Logiquement, comme les fonds viennent des parties contractuelles, ces informations doivent être partagées. Nous aimerions donc ainsi travailler avec vous sur ce processus, donc à l'intérieur de ce processus.

**CHERINE CHALABY:** 

Vous avez dit que vous nous avez demandé pourquoi nous ne planifions pas d'une certaine manière toutes les années, tous les ans, quand nous faisons le budget, pour pouvoir générer un peu de surplus, pour ainsi combler au fur des années.



FR

JONATHAN ROBINSON: Oui. C'était ma question. Et c'était une suggestion.

**CHERINE CHALABY:** 

Oui c'est quelque chose dont nous sommes conscients. C'est quelque chose, comme Asha l'a mentionné, qui est en cours de discussion. Nous voulons donc en discuter au sein du Conseil d'administration lors de notre prochaine retraite, et ainsi pouvoir observer ou discuter de différentes options. Donc à décider si nous faisons ça de cette manière, quel autre domaine va donc souffrir. Donc c'est un sujet important pour nous.

Et d'ici Genève, nous allons pouvoir mettre en place une méthode pour pouvoir étudier cette question.

**RUBENS KUHL:** 

Combler donc le fonds de réserve, c'est juste une manière de faire entrer- d'utiliser les coûts opérationnels. L'autre manière, c'est de limiter les coûts opérationnels. On peut donc regarder les choses de deux façons.

Il y a beaucoup de personnes dans cette communauté qui ont exprimé cela ainsi. Moi j'aimerais qu'il y ait un budget zéro pour ce dont on a besoin pour compléter notre mission. Ce que nous faisons maintenant, c'est d'étendre, de tout étendre, par rapport

FR

à ce qu'on reçoit en tant que revenu. Nous ajustons donc nos revenus. Est-ce qu'on doit étendre ce budget? Je ne sais pas si vous pouvez répondre maintenant.

**CHERINE CHALABY:** 

Oui. Nous discutons de cela avec notre président. C'est une question, donc, sur la table de discussion. L'idée c'est que si vous envisagez de générer un surplus pour donc combler le fonds de réserve à long terme, cela voudrait dire qu'on ne peut pas dépenser les finances ou l'argent au niveau opérationnel.

Donc cette discussion est en cours. Le Conseil dans sa totalité n'a pas encore participé à cette discussion, mais nous allons donc plancher sur toutes les opportunités dont vous avez parlé.

BECKY BURR:

James, vous voulez prendre la parole?

JAMES BLADEL:

Sur ce sujet, non. Je voulais commencer sur le prochain sujet.

BECKY BURR:

Oui. Je voulais économiser assez de temps pour pouvoir discuter d'une des questions du Conseil d'administration. Et je pense qu'il nous reste à peu près 20 minutes, 25 minutes.



FR

**GRAEME BUNTON:** 

Nous en sommes à ce point-là, si vous voulez : vous nous avez donné deux questions. Nous avons parlé de la redevabilité de la piste de travail 2. Et ensuite, nous avons parlé des politiques. Maintenant nous allons voir si nous pouvons continuer le travail.

JORDYN BUCHANAN:

J'ai une question sur la communication. J'ai entendu qu'on termine le sujet du budget avant de revenir sur le problème de la communication, donc je voulais faire une observation sur ce sujet de la communication.

À Hyderabad, nous avons eu des conversations intéressantes sur certaines préoccupations émises par la chambre des parties contractantes. Et maintenant, nous sommes donc dans l'attente d'entendre vos résultats.

Nous avions envoyé une lettre. Et nous voulions donc avoir une meilleure participation avec le personnel du Conseil.

OWEN DeLONG:

Quand il s'agit des questions de politique, je me suis engagé avec le groupe il y a quelques semaines. Et il y a eu- nous avons beaucoup discuté sur tout ce qui était validation croisée, mais pas vraiment pratique avec le nombre de données que nous



FR

avons aujourd'hui pour beaucoup de raisons. Il n'y a pas de base de données centrale qui puisse nous permettre de faire ce genre de validation. Les bases de données qui existent ne sont pas correctes et ne sont pas adéquates et ne sont pas complètes. Et elles sont aussi très chères. Les processus qui pourraient être utilisés aujourd'hui sont donc très chers et ne donnent pas de bons résultats. Il y a aussi beaucoup de questions sur le fait qu'on doit essayer de comprendre les problèmes qui doivent être résolus. On ne peut pas éliminer l'abus du DNS, car les criminels sont tout à fait capables de trouver des adresses valides et des numéros de téléphone valide n'importent où et de les utiliser à leurs fins.

**BECKY BURR:** 

Juste pour clarifier. Si je me rappelle bien, dans le contrat, on parle d'une évaluation de la faisabilité. Et vous suggérez qu'il y aurait des opinions différentes entre les parties contractantes et le personnel en ce qu'il s'agit de cette faisabilité ?

OWEN DeLONG:

Oui. Apparemment, c'est le cas. Le personnel pense que c'est faisable de façon magique. Mais nous, on pense que ce n'est pas le cas. Nous allons donc présenter notre cas et essayer de comprendre ce qu'ils nous disent. Mais jusqu'à présent, nous



FR

pensons que ce n'est pas le cas. Que ce n'est pas faisable et que ça ne le sera pas. Donc nous aimerions pouvoir en parler.

RAM MOHAN:

Il y a une conversation similaire qui a eu lieu au sein du SSAC. Et on parlait des indicateurs de technologie, des identifiants, des indicateurs de technologie. Ou des indicateurs de santé. Et c'était un sujet très important qui devrait être d'ailleurs un sujet de premier ordre au prochain sommet GDD.

Quand je parle aux membres du personnel, je me rends compte qu'ils essayent de rassembler des données et de les rendre disponibles pour qu'il soit accessible facilement à l'utilisation.

Donc pour moi, de mon côté, j'ai un problème pour classifier toutes ces questions. La façon dont tout cela est catégorisé n'est pas forcément appropriée. Non seulement— on ne parle pas seulement de WHOIS, mais il y a d'autres indicateurs de données qu'a présenté ICANN durant certains ateliers ici. Et donc, ma suggestion est que l'on devrait étudier tous ces indicateurs et commencer à fournir des commentaires spécifiques là-dessus.

L'intention est de rassembler des ensembles de données et de les rendre disponibles pour qu'il y ait donc un meilleur écosystème en général.



FR

**SEBASTIEN DUCOS:** 

Je voudrais faire une suite par rapport à ce qu'a dit Elliot tout à l'heure au sujet du GDPR.

Nous sommes des parties contractantes toutes incluses dans ce problème. Ce n'est pas seulement un problème européen. C'est un problème mondial. Je n'ai pas fait partie de la discussion hier. Mais je comprends que d'après leur discussion, nous sommes déjà— nous avons déjà des problèmes, et nous allons devoir utiliser des pénalités. Nous avons commencé à parler à nos amis de .fr qui nous ont amené le problème sur la table. Mais bien sûr, avec Sébastien Ducos, qui est avec NeuStar, nous allons donc en discuter. D'ici Abu Dhabi, nous espérons avoir une réponse pour pouvoir mettre les choses en œuvre, sinon nous serons tous en atteinte à rupture.

BECKY BURR:

Merci pour tout cela. Quelqu'un veut faire un commentaire? Sinon, je fais un commentaire.

Le Conseil d'administration travaille avec Goran et avec l'organisation. Et nous avons donc eu une séance à Santa Monica durant notre atelier éducation. Aussi hier, nous avons parlé durant une séance. Et je partage vos inquiétudes en ce qui





concerne les délais. Nous devrions avoir un rapport préliminaire d'ici la fin de l'année, du moins je le pense.

Et je pense que cela ne va pas forcément permettre à qui que ce soit de mettre en œuvre une solution d'ici 2018. Donc nous devons traiter cela comme si c'était, disons, une crise dans le sens ce que nous devons savoir que nous devons résoudre ce problème. Et ça, c'est la mauvaise nouvelle.

La bonne nouvelle qui est notre discussion sans fin sur le WHOIS n'a pas toujours été à égalité pour que toutes les parties se rassemblent et en discutent. Donc nous devons atteindre une sorte d'accord pour pouvoir mettre en place un plan d'action. Donc nous sommes tout à fait conscients de cela. Nous devons en discuter avec vous et nous devons rassembler toutes les parties concernées à la table.

J'étais donc encouragée par les responsables des forces de l'ordre qui sont venus nous voir hier, car ils étaient heureux de la substance de la séance à laquelle ils ont assisté. Et j'ai trouvé que c'était un très bon signe. Thomas Schneider et les membres du GAC ont aussi reconnu qu'il était donc important de faire participer ces personnes-là. Je pense qu'il faut que vous nous aidiez, vous, à comprendre tout cela. Nous parlons aussi de changements technologiques importants et cela va prendre du temps.



FR

Nous devons commencer. Nous devons mettre en place un plan pour avancer. Et donc nous avons besoin de votre aide.

**SEBASTIEN DUCOS:** 

Oui. C'est un travail qui est fait dans un environnement tellement différent des ccTLD. Ce qu'ils ont fait— si ce qu'ils ont fait est OK vis-à-vis du DPA, nous devons ainsi travailler avec ces données et nous pouvons commencer à penser exactement combien de temps cela va nous prendre pour mettre tout cela en œuvre.

Ce n'est pas si compliqué que cela. Il s'agit de donner aux titulaires de noms de domaine la possibilité de dire, « S'il vous plaît, cachez mes données ».

**BECKY BURR:** 

Je voudrais plaider pour que tout le monde garde l'esprit ouvert aux requêtes qui vont– pardon, aux exigences du développement qui vont être mises en place, sinon, on va avoir une autre crise.

**SEBASTIEN DUCOS:** 

Nom. Je ne dis pas cela. Je sais qu'il y a des gens qui ont fait leur travail. Mais nous devons nous assurer que tout cela est bien fait dans un certain cadre de travail.



FR

**BECKY BURR:** 

James.

JAMES BLADEL:

Je voulais suivre sur le commentaire de Sebastien. Quand on parle de la structure des coûts et du GDPR, il s'agissait de 4 %, je crois. Vous avez de grandes compagnies, de grandes corporations, de grandes entreprises, qui vont passer à travers ses régulations, réglementations.

Si ces entreprises avaient un choix, ils feraient certainement ce qu'ils ont à faire pour être conformes avec ces réglementations. Ce serait la manière, la meilleure manière à suivre. Donc si nous n'avons pas une solution qui soit mise en place à temps, ils vont mettre en place leur propre plan de conformité.

J'ai autre chose à noter, mais je vais attendre.

BECKY BURR:

Emily.

**EMILY TAYLOR:** 

Oui. Sebastien parlait du sérieux du contexte du GDPR. Il ne s'agit pas seulement des entreprises européennes, mais il s'agit aussi, comme beaucoup d'entre vous le savent très bien,



FR

beaucoup d'incertitudes au niveau du transfert. Par exemple, aux États-Unis, à propos de la décision Watson; cela va être encore plus compliqué au Royaume-Uni après le Brexit. Il y a donc là des choses, beaucoup de choses qui ne vont pas être résolues en cinq minutes puisque ça n'a pas été fait durant les 17 années passées.

Donc je pense que James a proposé le meilleur avis, le meilleur conseil pour que l'ICANN puisse résoudre ces problèmes, disons dans la prochaine décennie.

**BECKY BURR:** 

C'est une bonne, bonne façon de nous aider.

James.

JAMES BLADEL:

Je pense que nous allons passer à un autre sujet. Très bien. Je voulais vous donner une idée des conversations que nous avons eues avec certains des opérateurs de registres et des bureaux d'enregistrement.

Nous avons parlé de la réserve d'une nouvelle chaîne très bientôt. Il s'agit de .homenet.



FR

Ce n'est pas nécessairement quelque chose qui va être facile à faire durant la prochaine série de candidatures. Nous avons une liaison avec l'IETF. Je ne sais pas si je vais bien prononcer son nom; il s'appelle Jonne. Nous devons agir parce qu'il y a des inquiétudes du fait que les procédures ultérieures du PDP doivent continuer à fonctionner à travers toutes ces questions et trouver de nouvelles avenues pour les fonctions de réservation de nouveau TLD.

Il ne faut pas qu'il y ait de collision à l'avenir. Donc à ce que fait l'ICANN dans ce sens? Et qu'est-ce que fait l'ICANN pour coordonner avec l'IETF quand il s'agit de ces nouvelles séries?

JONNE SOININEN:

Je suis donc la liaison de l'IETF. Oui. L'IETF a des processus qui s'appellent « d'utilisation spéciale des noms de registre », qu'on utilise pour les noms de premier niveau.

Il y a plusieurs noms comme .localhost, .local, .exemple, .onion, et maintenant il y a donc des discussions aussi sur la question de .homenet.

L'IETF travaille, observe les politiques, et identifie les procédures au sujet de la location de ces noms. Quand ils ont commencé sur ce processus, il y a une déclaration qui avait été faite de l'IETF vers le Conseil d'administration de l'ICANN et la GNSO.



FR

Malheureusement, cela s'est produit hors de la période de la transition. Mais il n'est pas trop tard. Ces discussions sont donc en cours.

Nous avons eu des discussions initiales avec le Conseil d'administration sur ce sujet. Nous en sommes arrivés à la conclusion que vous. Nous savons que nous devons mieux communiquer entre les différentes communautés, et c'est la même chose pour la communauté IETF envers la communauté ICANN, et surtout avec la communauté GNSO.

Nous avons avec Goran, nous nous sommes rencontrés avec le président de l'IETF il y a quelques semaines. Et nous avons commencé à discuter de certaines idées sur ce sujet. Comment pouvons-nous améliorer cette discussion entre les communautés pour résoudre certaines de ces questions.

Donc voyons voir ce qu'on va pouvoir faire à ce sujet. Mais vos idées seront tout à fait bienvenues.

**GORAN MARBY:** 

Oui. Nous avons discuté aussi de la Croix-Rouge et du format qui avait été suivi. Il est bon de voir comment vous avez défini le problème. Il faut que les personnes pertinentes viennent discuter de tel ou tel sujet. Et là, c'était bon de voir que ça s'est bien passé. Donc je vous fais un compliment.



FR

JAMES BLADEL:

Oui. J'accepte le compliment. Si nous commençons à parler de cette séance avec la Croix-Rouge, nous pouvons utiliser ça comme modèle pour l'avenir.

Merci pour votre réponse. Merci pour élargir un petit peu le contexte. Donc encore une fois une meilleure communication est nécessaire. J'ai des personnes, moi, dans ma compagnie, qui participe à l'IETF. Je sais qu'il y a un peu de chevauchements dans les communautés avec toutes ces discussions qui ne passent pas forcément par des chaînes officielles.

Et donc, pour moi, le deuxième point, c'est aussi- j'aimerais donc savoir si l'ICANN pourra aller directement vers l'IETF et échanger des idées lorsqu'il s'agit de la nouvelle série et les nouveaux protocoles. On pourrait voir comment on pourrait participer des deux côtés pour aider donc les candidatures dans l'avenir.

Il y a tous ces processus qui sont déjà en place, et nous pourrions aussi faire des périodes de commentaire pour que notre communauté puisse participer à cette nouvelle série. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, comme je l'ai dit, un de ces points importants un de ces jours.



FR

JONNE SOININEN:

Oui. Ce que j'allais dire c'est exact. Donc une communication, une coordination de la communication entre les organisations seraient une bonne chose.

En fait, en ce moment, l'IETF observe les problèmes ou les déclarations qui ont été faites au sujet des réserves, des réservations pour ces nouveaux noms. L'IETF, c'est une communauté comme l'ICANN. C'est une communauté ouverte; tout le monde peut la rejoindre. Notre groupe de travail sur le DNS discute de ce problème-là. Quand vous dites qu'ICANN devra s'engager, je ne sais pas trop ce que vous voulez dire. Moi, quand je vois cette discussion entre communautés, je vois que les processus de l'IETF ne sont pas des processus représentatifs. La discussion devra avoir lieu. Il y aura peut-être des problèmes dans l'avenir. Donc nous devrons bien sûr avoir une meilleure coordination. Il y a une tentative. Comme vous l'avez dit, il n'y a pas eu assez de temps. Il n'y a pas eu de progrès de ce côté-là, mais il reste encore du temps pour continuer ce processus.

**BECKY BURR:** 

Nous avons une queue de personnes qui attendent pour prendre le micro, et nous n'avons pas beaucoup de temps. Donc j'ai Jon, Ram et Chris et Steve qui attende pour prendre la parole. Je pense que David a abandonné.



FR

JON NEVETT:

Ceci n'est pas une question théorique. Je suggère que vous y travaillez.

Nous avons une liaison au Conseil d'administration, mais peutêtre que nous devrions avoir une liaison GNSO aussi pour l'IETF. Et à d'autres compagnies avec .homenet; Homenet Systems, [Genomes net], etc., etc. ce sont trois applications qui attendent depuis cinq ans. Et nous avons ce problème parce que ces noms n'étaient pas sur la liste de réserve quand ICANN a commencé à recevoir les candidatures.

Ou peut-être pourrions-nous nous assurer que le processus de candidature soit plus simple pour les deux parties.

RAM MOHAN:

Le SSAC a fourni des recommandations là-dessus. Le SAC90 est un document donc qui est intitulé « Conseil sur la stabilité de l'espace de noms de domaine ». C'est un document public qui est les recommandations qui sont spécifiques au Conseil. Et ses recommandations sont celles qui ont amené le Conseil d'administration à travailler sur ce dont Jonne parlait tout à l'heure. Donc à mon avis, ce n'est pas un sujet opaque.



FR

STEVE CROCKER:

Je vais offrir mon opinion et ce n'est pas une opinion officielle du Conseil ni de l'ICANN d'ailleurs, mais c'est juste une de mes observations puisque j'ai vécu dans les deux mondes, l'IETF et le SSAC, et ici bien sûr.

J'ai observé ceci du côté de l'IETF. J'ai vu qu'ils avaient une liste de noms en réserve qui est limitée. Mais je pense que ce n'est pas définitif. C'est seulement un kit de départ, de démarrage. Donc notre position défaut et celle-ci. Oui, nous respectons ce qu'ils ont mis sur leur liste et nous allons faire attention à tout autre nom qui serait en conflit, ou qui est déjà en utilisation, qui est déjà utilisé. Et cela nous amènerait naturellement à faire une déclaration simple qui serait celle-ci. Nous n'allons pas réserver telle ou telle chose. Nous n'allons pas déléguer .onion, .mail, .corp, .home, .homenet.

Pour certains d'entre vous aient une question provoquait il veut, mais je sais que nous devrions soutenir quelle que soit la politique ou la position que nous aurons sur ce sujet. Mais je ne pense pas que nous sommes obligés de déléguer des noms, juste parce que quelqu'un en particulier les veut. Nous avons le droit et donc la responsabilité de conserver ces noms qui sont problématiques hors service. S'il y a un groupe qui veut utiliser un nom qui porte conflit par rapport à d'autres protocoles dans



FR

le DNS, notre travail serait donc de faire attention et de ne pas compliquer la situation.

Par exemple, dans la situation .onion, il n'y avait pas de protocole IETF qui était inclus. Ce sont des gens qui voulaient faire les choses de telle ou telle manière. Donc aller coordonner avec l'IETF n'est pas une solution complète. C'est parce que l'IETF n'a pas le contrôle sur l'espace des domaines comme nous l'avons.

**BECKY BURR:** 

Merci. Maintenant, nous sommes vraiment en retard. Donc je vais vous remercier à tous de votre participation à cette discussion très vivante, animée. Et on se reverra. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]

